De la citoyenneté dans la principauté de Brétilie

Date : 20 mars 2017

En réponse à une question orale formulée en séance du 29 avril 2016, le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine déclarait plus d'un an après le début de son mandat :

« *En ce qui concerne la retransmission audio ou vidéo des débats de l'Assemblée en direct ou en différé sur Internet, les services étudient actuellement différentes solutions techniques et scénarii de mise en œuvre ainsi que leurs coûts qui ne sont pas négligeables. Des propositions seront ensuite présentées aux élus délégués à la communication et aux usages du numérique pour ensuite le cas échéant donner lieu à des décisions de mise en œuvre* ».

En invoquant le fait que peu d'entre nous ont la possibilité d'assister aux séances, je l'ai moi-même interpellé à bien des reprises sur cette question... sans succès. C'est pourquoi, de guerre lasse, je suis reparti aux nouvelles le 4 février dernier via le formulaire inséré dans la revue Nous-Vous-Ille.

Sur la base de la réponse dilatoire ci-dessous, qui m'est parvenue fin février, je vous laisse mesurer le chemin accompli :

« *Les élus de la majorité départementale s'accordent sur l'intérêt d'une diffusion vidéo des sessions départementales pour des raisons de transparence des débats et de l'action publique. En revanche nous nous interrogeons sur le coût de ce type de dispositif qui, dans les collectivités où il est mis en place, ne suscite qu'un intérêt limité des citoyens. Quand notre décision sera arrêtée je vous en ferai part* ».

Autant dire que la ville de Rennes, la Région Bretagne et bien d'autres collectivités territoriales - de toutes natures et de toutes tailles - jettent l'argent des contribuables par les fenêtres quand elles retransmettent leurs débats.

Et autant dire que ce n'est pas demain la veille que les choses risquent d'évoluer à l'échelon départemental... :-(

Allez, pour me consoler je vais suivre le conseil municipal de la ville de Rennes :

source : http://www.synople.tv/rennes/le-conseil-municipal-de-Rennes-en-video/